

*La Présidente*

DT2E/CM/BC/TP/NS/2024-04- 1274

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
ARRIVÉE - COURRIER**

**14 JUIN 2024**

**DESTINATAIRE PRINCIPAL :** AOS

**COPIE POUR INFO :** Pdr\_HA  
Monsieur le Président,

**Monsieur Fabien GABORIT**

Président

Communauté de Communes Ile de Noirmoutier

Rue de la Prée au Duc

BP 714

85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur votre projet de Plan Climat Air Eau Energie Territorial (PCAEET) actualisé et construit en concertation avec les acteurs du territoire.

Ce PCAEET est une version actualisée du projet élaboré en 2019. Il en reprend les principales orientations, et en renforce encore les ambitions, avec la révision à la hausse de certains objectifs, comme le développement des énergies renouvelables, et l'ajout de trois fiches-actions.

Votre stratégie présente des objectifs de réduction des consommations énergétiques (division par deux à horizon 2050), de production d'énergies renouvelables locales (pour atteindre 55 % de la consommation énergétique en 2050) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atteinte de la neutralité carbone visée en 2040) qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté en décembre 2021, tout en tenant compte du potentiel et des spécificités locaux. L'amplification de la rénovation énergétique et de la production d'énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire, et ces enjeux sont bien intégrés dans votre projet de PCAEET.

Je constate que les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique sont bien reprises dans votre PCAEET.

Ainsi, pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique chez les particuliers, la Région a mis en place un dispositif d'aide pour les EPCI pour déployer leurs plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), dont vous avez bénéficié en 2021.

En parallèle, l'implication des entreprises est primordiale pour réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire, ainsi que le développement des démarches d'écologie industrielle et territoriale, priorité inscrite dans la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en octobre 2019. Cette dimension est bien intégrée dans votre projet de PCAEET, notamment en ce qui concerne les secteurs du tourisme et de la production agricole et maritime.

Les déplacements quotidiens sont un enjeu important à l'échelle régionale comme pour votre territoire. La Région a adopté sa stratégie de mobilité lors de sa session du 31 mars 2021, visant notamment à renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires et à limiter l'impact en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de polluants.

.../...

En parallèle, la Région souhaite développer les motorisations alternatives, électrique, BioGNV et hydrogène. Votre projet de PCAEET intègre fortement ces dispositions concernant la mobilité, avec des actions visant le report modal vers des mobilités douces et collectives.

La réduction de l'impact de l'agriculture est un enjeu important qui doit passer par une évolution concertée des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique. La séquestration de CO<sub>2</sub> par les espaces agricoles est à développer. De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la Région tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux.

Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale. Le Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique (GIEC) des Pays de la Loire impulsé par la Région fin 2020 a publié deux rapports, un diagnostic en juin 2022 et des recommandations en avril 2023. Depuis, sa gouvernance a été ouverte aux collectivités ligériennes et est en cours d'installation.

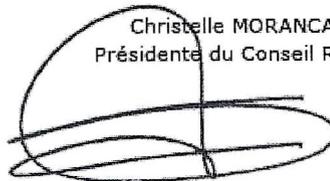
Par ailleurs, en 2023, la Région a adopté un plan régional, en deux volets (quantitatif et qualitatif), visant à protéger la ressource en eau. La limitation de l'artificialisation des espaces, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont ainsi des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique. Ceux-ci sont bien intégrés à votre projet de PCAEET et pourraient être complétés par des actions plus concrètes sur la partie qualité de l'eau avec des diminutions de phytosanitaires par exemple au regard des pressions agricoles sur Noirmoutier et en lien avec le Contrat Territorial Eau dont vous bénéficiez par ailleurs. Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout questionnement concernant les dispositifs d'accompagnement régionaux existants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement, le 09/06/2024  
Par Christelle MORANCAIS  
A NANTES (44966), FR

Christelle MORANCAIS,  
Présidente du Conseil Régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned over the printed name and title.